

# Projet de loi n° 1.042 portant fixation du Budget de l'exercice 2021 - Rectificatif

---

<i>Type</i>	Projet de loi
<i>Dépôt au Conseil National</i>	21 juillet 2021
<i>Commission saisie</i>	Finances et Économie Nationale
<i>Retrait par le Gouvernement</i>	17 septembre 2021
<i>Thématique</i>	Lois de budget

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/projet/1.042>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

## Table des matières

Exposé des motifs .....	3
I - Recettes .....	3
A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat .....	4
B - Produits et Recettes des Services Administratifs .....	5
C - Contributions .....	5
II - Dépenses .....	6
A - Dépenses ordinaires .....	6
B - Dépenses d'équipement, d'investissements et d'acquisitions .....	10
III - Comptes spéciaux du Trésor .....	11
Dispositif .....	13

## Exposé des motifs

Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2021 se traduisent par une majoration significative des recettes (+ 196,7 M€, soit + 13,4 %) et légèrement moins marquée des dépenses (+ 153,6 M€, soit + 9,7 %).

Ainsi, le résultat budgétaire prévisionnel 2021, qui présentait un solde déficitaire de - 114,5 M€ au Budget Primitif, s'élève à - 71,5 M€ au Budget Rectificatif. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 38,3 M€.

Quatre faits significatifs viennent modifier le résultat prévisionnel du Budget Rectificatif 2021 :

- La progression des recettes fiscales et notamment des recettes de T.V.A. hors T.V.A. immobilière et hors compte de partage (+ 121,5 M€) qui avaient été estimées primitivement sur une hypothèse prudente de croissance des recettes dans un contexte sanitaire et économique encore incertain ;
- L'impact toujours important, de grands projets immobiliers de la Principauté, en termes de recettes exceptionnelles qui se traduit par la progression des recettes de T.V.A. immobilière de + 45 M€ ;
- La révision à la hausse des dépenses d'équipement et d'investissements de + 76,7 M€ concernant plus particulièrement certaines opérations : + 12,2 M€ pour le complexe balnéaire du Larvotto dont la livraison d'une partie beaucoup plus importante du parvis est programmée pour l'été 2021, + 12 M€ également pour l'opération de l'Ilot Pasteur en raison d'estimations révisées de la facturation de certains postes au Budget Primitif 2021, + 10 M€ pour le Cap Fleuri afin de finaliser les travaux permettant une livraison du bâtiment « Cap 2 » en 2021, + 10 M€ au titre de l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du nouvel hôpital et, enfin, + 4,2 M€ au titre du plan Logement ;
- Les dépenses d'interventions publiques sont également en nette progression de + 73,3 M€ compte tenu notamment de l'inscription d'une somme de + 25 M€ sur l'article 609.205 « Mesures Covid » afin de permettre notamment la poursuite de la prise en charge des dépenses induites par la crise sanitaire qui perdurent en 2021 (CTTR, EPCP, CARE, Centre Covid,...). La pandémie continue également de générer des pertes de recettes significatives pour plusieurs entités (35,2 M€ au global) pour lesquelles le montant des subventions allouées a dû être ajusté : + 27,7 M€ pour le C.H.P.G. et ses établissements satellites, + 8,9 M€ pour l'A.C.M. au titre des épreuves automobiles et + 3,6 M€ pour le Grimaldi Forum.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2021 se présente ainsi comme suit :

	PRIMITIF 2021	RECTIFICATIF 2021	BR2021/ BP 2021
<b>RECETTES</b>	<b>1 468 419 700 €</b>	<b>1 665 076 600 €</b>	<b>+ 13,4 %</b>
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	50 486 600 €	50 486 600 €	0,0 %
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	9 030 300 €	9 078 100 €	+ 0,5 %
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	307 699 600 €	307 054 900 €	- 0,2 %
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	204 183 900 €	204 113 500 €	0,0 %
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	44 354 900 €	48 591 300 €	+ 9,6 %
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	341 830 600 €	415 176 800 €	+ 21,5 %
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	625 367 900 €	702 035 900 €	+ 12,3 %
<b>DEPENSES</b>	<b>1 582 953 800 €</b>	<b>1 736 537 100 €</b>	<b>+ 9,7 %</b>
<b>EXCEDENT DE DEPENSES</b>	<b>- 114 534 100 €</b>	<b>- 71 460 500 €</b>	

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 122 M€ de recettes et 306,3 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de dépenses du budget 71.460.500 €
- Excédent de dépenses des C.S.T 184.249.500 €

## I - Recettes

Les recettes du Budget Rectificatif 2021 s'établissent à 1.665.076.600 € et enregistrent une progression de + 13,4 % (soit + 196,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2021).

Celle-ci provient à hauteur de + 173,8 M€ des contributions, de + 23,3 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat et de - 440 K€ des recettes des services administratifs.

## A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 23,3 M€ par rapport au Budget Primitif ; cette évolution se traduit par l'accroissement des recettes relevant du domaine financier (+ 25,4 M€, soit + 19,2 %) et du domaine immobilier (+ 4,7 M€, soit + 1,9 %). Ces hausses sont toutefois relativisées par la diminution des recettes issues des monopoles (- 6,9 M€, soit - 8,2 %).

### 1 - Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 4,7 M€ (soit + 1,9 %) par rapport au Budget Primitif 2021.

- Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) diminuent de - 2 M€ (soit - 2,6 %) par rapport au Budget Primitif compte tenu principalement de l'ajustement à la baisse des inscriptions relatives au secteur habitation à Monaco (- 1,4 M€) au regard des contrats « habitation-capitalisation » signés ou prévisionnels.
- Les recettes des « Parkings Publics » : ces recettes ont été fortement revues à la baisse de -4,6 M€ (soit - 11,4 %) en raison principalement de l'impact de la crise sanitaire sur les droits de stationnement (- 4,7 M€, soit - 12,5 %).
- Les recettes issues des « Produits de cessions » sont en augmentation de + 11,3 M€ (soit + 8,4 %) en raison, essentiellement, de l'ajustement des prévisions de recettes de surdensification (+ 16 M€).

### 2 - Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une baisse de - 6,9 M€, soit - 8,2 %, par rapport au Budget Primitif.

#### 2.1 - Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat sont en diminution de - 1,8 % (soit - 741 K€) par rapport au Budget Primitif 2021, en raison des évolutions suivantes :

- Régie des tabacs : - 184 K€ (soit - 1 %) en raison principalement des recettes issues des dispositifs électroniques (- 460 K€) compte tenu de la baisse des prix de vente, partiellement compensées par la hausse des recettes de tabacs (+ 315 K€).
- Postes et Télégraphes : - 432 K€ (soit - 2,3 %) compte tenu de l'impact de la crise sanitaire.
- Office des Emissions de Timbre-Poste : - 242 K€ (soit - 10,2 %), en raison de l'annulation de la plupart des expositions philatéliques et manifestations locales et du ralentissement de l'activité des guichets de ventes qui est dépendante de la clientèle touristique et des sociétés.

#### 2.2 - Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en net retrait de - 6,1 M€ (soit -14,7 %) par rapport au Budget Primitif. Cette évolution est due essentiellement aux redevances suivantes :

- S.B.M. (- 2,5 M€) : une révision à la baisse de la redevance est intégrée au regard des recettes définitives 2020 /2021 du secteur des jeux qui ont été fortement impactées par la crise sanitaire.
- SAM des Ports (- 1,8 M€) : l'activité de la S.A.M. d'Exploitation des Ports de Monaco étant toujours impactée par la crise sanitaire.
- SMA/UIOM Vente Production Vapeur et Production Energie (- 772 K€) : compte tenu de nombreux arrêts de l'usine et d'une diminution de la production de déchets.
- Monaco Telecom (- 675 K€) : en raison de la prise en compte du solde de la redevance 2020.

### 3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une augmentation de + 25,4 M€ (soit + 19,2 %) par rapport au Budget Primitif 2021, compte tenu de la majoration des Produits et Titres financiers (+ 20 M€), des Revenu des Valeurs Mobilières (+ 5 M€) et des intérêts bancaires (+ 446 K€).

#### B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation légèrement négative de - 440 K€, soit - 1,2 %, par rapport au Budget Primitif.

- Sûreté Publique - Prestations : la minoration des recettes de - 485 K€ est due aux recettes issues, d'une part, des redevances des taxis (- 265 K€) suite à l'instauration d'un numérisé de 140 vignettes à compter du 1er janvier 2021 conformément à l'Ordonnance Souveraine n°8.432 du 18 décembre 2020 et, d'autre part, des cartes de séjours (- 200 K€) au regard des résultats constatés sur les deux premiers mois de l'année.
- Autres recettes : Cet article, qui regroupe un ensemble de produits divers de montants très variables est ajusté et progresse de + 365 K€ au regard des recettes constatées à fin mai.
- Action Sanitaire & Sociale - Prestations : la prévision sur cet article est en baisse de -135 K€ compte tenu principalement de la fermeture du Centre Speranza jusqu'en septembre 2021 en raison de la crise sanitaire.
- Aviation Civile - Hélicoptère Monaco : une révision à la baisse de - 274 K€ est réalisée afin de tenir compte d'une activité globalement réduite de moitié sur l'année 2021 compte tenu de la crise sanitaire.
- Interventions publiques - trop perçu sur subvention : cet article intègre la régularisation sur le Budget de l'Etat des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2020 (521 K€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget) et le remboursement des trop-perçus sur subventions de diverses entités au titre de l'exercice 2020 (640 K€).
- Remboursement par Ets privés et divers : ces recettes retracent les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et sont majorées de + 385 K€.
- Expositions & Foires : une minoration des recettes de - 150 K€ est constatée en raison de la décision de ne pas facturer les établissements hôteliers pour leur participation à des opérations de promotion organisées par la Direction du Tourisme et des Congrès au cours de l'année 2021 et ce, dans le cadre du soutien à la relance de l'activité touristique.
- Hélicoptère - Carburant : la baisse d'activité de l'hélicoptère estimée à - 50 % sur l'année 2021 compte tenu de la crise sanitaire conduit à un ajustement de - 578 K€ des recettes correspondantes.
- Stade Louis II : une baisse de - 769 K€ est réalisée compte tenu notamment de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes issues de l'exploitation du parking, de la salle de musculation, des droits d'entrée de la Piscine et de la location de commerces. Ces baisses sont partiellement compensées par la hausse des redevances d'utilisation.

#### C - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

Ainsi, au Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1,136 Md€, soit une hausse de + 173,8 M€ (soit + 18,1 %) par rapport au Budget Primitif (962,6 M€). Cette majoration tient essentiellement à la révision de la T.V.A. monégasque.

#### 1 – Droits de Douane

Les sommes à recevoir en 2021 sont minorées de - 1,4 M€ par rapport à l'estimation primitive compte tenu de la diminution des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de - 8,6 %. Cette baisse tient au rendement des taxes sur les carburants (T.I.C.P.E.) compte tenu de la limitation des déplacements et du ralentissement de l'activité en 2020.

#### 2 – Transactions juridiques

Ces recettes affichent une augmentation de + 10,5 M€, soit + 6,1 %.

- Droits de Mutations : la majoration de + 10 M€ concerne principalement les droits liés aux successions et donations compte tenu de l'enregistrement d'une succession exceptionnelle.

- Taxes sur les Assurances : une inscription rectificative de + 500 K€ est réalisée au regard des recettes constatées à la clôture 2020.

### 3 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 25,8 %, soit + 164,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2021 compte tenu principalement de l'évolution de la « T.V.A. monégasque nette » (+ 166,5 M€), en raison de la hausse, d'une part, de la T.V.A. brute hors T.V.A. immobilière (+ 121,5 M€) basée sur l'hypothèse d'une hausse de + 16 % par rapport à la réalisation de l'exercice 2020 au regard des bons résultats enregistrés à fin mai 2021 et, d'autre part, de la T.V.A. immobilière (+ 45 M€) en raison de la prévision de perception de recettes exceptionnelles, non prévues au Budget Primitif.

## II - Dépenses

Les dépenses du Budget Rectificatif 2021 (hors reports de crédits) s'établissent à 1.736.537.100 €, en augmentation de + 153,6 M€ (soit + 9,7 %) par rapport au Budget Primitif 2021 (1.582.953.800 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 619,3 M€ contre 615,8 M€ au Budget Primitif et sont en augmentation de + 0,6 % soit + 3,6 M€.

Les dépenses d'interventions publiques progressent de 341,8 M€ au Budget Primitif à 415,2 M€ au Budget Rectificatif, soit une augmentation de + 73,3 M€ (+ 21,5 %).

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissements progressent de + 76,7 M€ (+ 12,3 %) et s'établissent à 702 M€. Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 38,3 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement s'élèvent à 740,4 M€, ce qui porte donc l'augmentation de cette catégorie de dépenses à + 115 M€ par rapport au Budget Primitif.

### A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 8 % (+ 76,9 M€) par rapport au Budget Primitif, compte tenu principalement des dépenses d'interventions publiques (+ 21,5 %, soit + 73,3 M€).

#### 1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 619.324.400 €, et sont en hausse par rapport au Budget Primitif de + 0,6 % (soit + 3,6 M€). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 2,7 M€, soit + 3,9 % ;
- Dépenses de personnel : + 653 K€, soit + 0,2 % ;
- Dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 234 K€, soit + 0,1 % ;
- Frais financiers : + 14 K€, soit + 2,1 %.

##### 1.1 – Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles sont ajustées globalement de + 0,2 %, soit + 653 K€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une baisse de - 0,7 %, soit - 1,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2021. Par ailleurs, 11 emplois supplémentaires sont valorisés au Budget Rectificatif dont notamment 9 emplois liés à la régularisation de la rentrée scolaire 2020/2021.

Les charges sociales sont en augmentation de + 129 K€ (+ 0,1 %) par rapport au Budget Primitif 2021. En effet, les dépenses du compte de trésorerie des charges sociales affichent une légère hausse de + 122 K€, liée principalement à l'augmentation des prestations médicales (+ 70 K€) ainsi que des prestations familiales (+ 50 K€).

Enfin, les rémunérations de tiers apportant leurs concours sont en hausse de + 19,5 % (soit + 2 M€) compte tenu, d'une part, du recours à des prestataires dans le cadre notamment de la préparation de la Principauté à l'évaluation par le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur les moyens de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Moneyval) et, d'autre part, de la majoration des frais de contentieux.

## **1.2 – Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)**

### **« Frais de fonctionnement »**

Cette catégorie de dépenses affiche une baisse de - 920 K€, soit - 2 % principalement en raison des ajustements réalisés dans le cadre de la crise sanitaire :

- Les frais de déplacements et de réception des services administratifs sont, ainsi, respectivement en baisse de - 269 K€ et - 219 K€ ;
- Les dépenses d'expositions et foires diminuent de - 243 K€. Elles concernent l'Office des Emissions de Timbres Postes suite au report, en 2022, de la manifestation « MonacoPhil » et de la conférence « SEPAC », et la Direction du Tourisme et des Congrès pour les expositions et foires à l'étranger ;
- Les dépenses relatives aux transferts hélicoptères de la Direction du Tourisme et des Congrès diminuent de - 200 K€ ;
- Les dépenses de matériel informatique du Service des Parkings Publics affichent une diminution de - 126 K€ en raison, principalement, de la baisse de frais de leasing de certains matériels informatiques. En revanche, celles des Services Judiciaires intègrent, quant à elles, une inscription complémentaire de + 60 K€. En effet, dans le cadre de la transition numérique de l'Etat, dans laquelle s'inscrit également l'Institution Judiciaire, de nouveaux projets sont prévus dès 2021, dont notamment la signature électronique.

### **« Entretien, prestations et fournitures »**

Cette rubrique est en hausse par rapport au Budget Primitif (+ 0,9 %, soit + 528 K€) en raison notamment des évolutions suivantes :

- Les dépenses de nettoyage des locaux administratifs sont revues à la hausse de + 560 K€, compte tenu de l'ensemble des mesures sanitaires complémentaires mises en place dans le cadre de la crise sanitaire covid-19 ;
- Celles relatives aux assurances des Parkings Publics augmentent de + 53 K€ principalement en raison de la majoration des tarifs appliqués par les compagnies ;
- En revanche, les frais généraux du Service des Parking Publics diminuent de - 100 K€ et notamment les consommations d'électricité compte tenu de la baisse de fréquentation des parkings publics durant toute la période de crise sanitaire ;

### **« Mobilier et matériel »**

Cette catégorie de dépenses est stable (+ 14 K€). Elle retrace cependant quelques évolutions contrastées :

- Une hausse de + 846 K€ est réalisée pour les dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information, principalement pour faire face aux coûts récurrents de maintenance et de licence des outils informatiques ;
- Parallèlement, une somme complémentaire de + 655 K€ est inscrite pour l'achat de matériel du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers compte tenu de la finalisation de la mise en production des nouveaux outils métiers (go AML, outil de supervision) ;
- Par ailleurs, suite à l'arrêt des vols aériens (hors vols sanitaires et exceptionnels) durant la crise sanitaire, les achats de kérosène de l'héliport qui, anticipe une reprise modérée de l'activité sur l'exercice 2021 sont en diminution de - 461 K€ ;
- Les achats de matériels informatiques des services administratifs sont également ajustés à la baisse de - 450 K€, tout comme les frais de location de photocopieurs de - 230 K€ ;
- Par ailleurs, les dépenses d'entretien de matériel du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers sont en baisse de - 284 K€ compte tenu du report du démarrage du contrat de maintenance du logiciel métier goAML.

### **« Travaux »**

Ces dépenses sont en augmentation (+ 1,4 %, soit + 612 K€) :

- Cette hausse est principalement due à l'inscription complémentaire de + 500 K€ par la Direction des Travaux Publics pour l'entretien des ouvrages maritimes, compte tenu, d'une part, du renouvellement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'avant-port et, d'autre part, de travaux complémentaires pour son entretien qui font suite à l'inspection des ouvrages de 2020 ;
- On relève également la hausse de + 117 K€ des dépenses de travaux et d'entretien des parkings publics, principalement pour des installations de télésurveillance, de ventilation et de systèmes de détection incendie.

### **1.3 – Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés**

#### **« Services commerciaux »**

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une diminution de -6,3 % (soit - 1,6 M€) par rapport au Budget Primitif.

Elles concernent principalement les achats de marchandises de la Régie des Tabacs, en baisse de - 430 K€ (achats de dispositifs électroniques), compte tenu d'une baisse conjointe du volume des achats et des prix de vente aux consommateurs.

On relève également la diminution des dépenses conventionnelles de La Poste de - 1,1 M€ dans le cadre du compte de partage postal 2020 calculé en 2021 sur la base des chiffres définitifs, principalement en raison de la diminution des dépenses de fonctionnement et d'exploitation de La Poste sur la période considérée.

#### **« Services publics concédés »**

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en hausse (+ 9,6 %, soit + 4,2 M€).

Cette évolution s'explique par la majoration de + 2,7 M€ des dépenses de la Compagnie des Autobus de Monaco, en raison surtout de l'impact de la crise sanitaire tant sur les recettes que sur les dépenses, de l'amélioration de la fréquence de la ligne 3 et de la mise en service de la ligne 7.

On relève également l'inscription complémentaire de + 1,3 M€ pour les dépenses liées au nettoyage de la ville compte tenu des dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire (désinfection des espaces publics et acquisition et réapprovisionnement des distributeurs de gel hydroalcoolique).

Les frais de collecte et d'incinération des déchets affichent une augmentation de + 391 K€, en raison principalement de la hausse des indices de révision des coûts de traitement des déchets mais également de l'augmentation du tonnage de déchets valorisables énergétiquement qui avait diminué avec la crise sanitaire.

Enfin, est à noter une hausse de + 150 K€ des dépenses d'entretien de la station d'épuration et de + 100 K€ des consommations d'eau de la Direction de l'Aménagement Urbain.

A contrario, les dépenses d'assainissement et de collecte pneumatique ainsi que les consommations d'électricité affichent toutes deux une baisse de - 200 K€ au regard des dépenses réellement constatées à la clôture 2020 et sur le début de l'exercice 2021.

### **1.4 – Frais financiers**

Cette rubrique affiche une hausse de + 2,1 % (soit + 14 K€).

## **2 – Dépenses d'interventions publiques**

Le montant inscrit au Budget Rectificatif 2021 en matière d'interventions publiques augmente de + 21,5 % par rapport au Budget Primitif 2021, soit une hausse de + 73,3 M€ qui porte ces dépenses d'interventions publiques de 341,8 M€ à 415,2 M€. Cette hausse est due principalement à des inscriptions qui font évoluer le Domaine Social et Sanitaire (+ 36,3 M€), le Domaine Economique (+ 26,7 M€), et dans une moindre mesure le Domaine Sportif (+ 8,5 M€) et le Domaine Educatif et Culturel (+ 2,1 M€).

### **2.1 – Domaine social et sanitaire**

Au niveau du domaine social et sanitaire, on observe une majoration des inscriptions de + 41 % (soit + 36,3 M€) portant le montant total inscrit à 124,8 M€.

Les subventions allouées aux établissements publics de santé connaissent une majoration de + 27,8 M€ au global. En ce qui concerne le C.H.P.G., le déficit estimé pour l'année 2021 est une hausse de + 25,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2021, compte tenu principalement de l'impact de la crise sanitaire tant sur les recettes que sur les dépenses et de la mise en oeuvre de la transposition de l'accord français « SEGUR » sur la revalorisation des carrières du personnel hospitalier. Le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 10,3 M€ contre 8,1 M€ au Budget Primitif soit un ajustement de + 2,2 M€ en raison également de l'impact de la crise sanitaire tant sur les recettes que sur les dépenses de ces établissements et de la mise en oeuvre de la transposition de l'accord « SEGUR » sur la revalorisation des carrières du personnel hospitalier.

L'inscription relative à l'Aide Nationale au Logement est également majorée de + 5,1 M€.

Les crédits inscrits pour les aides aux travailleurs sont en augmentation de + 1,2 M€ en raison, d'une part, des mesures d'accompagnement accordées à deux entreprises dans le cadre de leurs demandes de chômage total temporaire compte tenu de leurs fermetures provisoires pour travaux et, d'autre part, des aides allouées pour l'accès ou le retour à l'emploi conformément à la loi n°1.501 du 11 décembre 2020.

On relève, par ailleurs, la hausse des crédits dédiés aux « Mesures Mobilité Personnes Handicapées » (+ 85 K€) et à la « Formation Professionnelle » dans le cadre de la politique de soutien à l'emploi (+ 50 K€).

Parallèlement, une restitution de - 1 M€ est réalisée au titre de l'abondement du Fonds Dépendance, compte tenu des sommes déjà disponibles sur le Compte Spécial du Trésor dédié.

## 2.2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse de + 3 % (soit + 2,1 M€), par rapport au Budget Primitif 2021.

Ainsi, au titre des politiques publiques, la subvention aux établissements d'enseignement privé croît de + 700 K€ au regard, notamment, des coûts de fonctionnement de l'établissement FANB dans des locaux plus spacieux.

Au titre des subventions, la participation de l'Etat à la location de salles pour les entités culturelles est en augmentation de + 394 K€ compte tenu principalement de leur présence plus soutenue en Principauté en raison des contraintes sanitaires.

S'agissant des Subventions Diverses, il est à noter une augmentation globale de + 100 K€ correspondant principalement à l'inscription pour le Musée du Site Archéologique de Mariana (à Lucciana), afin de mener à bien la partie muséographique en conformité avec les exigences scientifiques du Ministère de la Culture français.

Au titre des « manifestations », on note la majoration de + 1 M€ de la subvention octroyée à la société Monaco Medias, compte tenu de la baisse prévisionnelle des recettes issues du « Sportel Monaco ».

Parallèlement, les crédits inscrits au titre des « Manifestations Nationales » sont en diminution de - 185 K€ en raison de l'annulation des « Rencontres des Sites historiques Grimaldi de Monaco » et du « Concert des jeunes » partiellement compensés par la prise en charge des dépenses de sécurité mises en oeuvre à l'occasion des trois grands-prix automobiles.

## 2.3 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une très légère évolution de - 29 K€ portant le montant total inscrit à 27,6 M€ (soit - 0,1 %).

## 2.4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une augmentation de + 8,5 M€ portant les crédits inscrits à 42,4 M€ (soit + 25,2 %).

Ainsi, au titre des manifestations sportives, l'augmentation de + 8,9 M€ (soit + 34,1 %) est due à la hausse de la subvention allouée à l'Automobile Club de Monaco pour les épreuves sportives automobiles compte tenu des mesures sanitaires limitant le nombre de spectateurs.

Concernant les subventions, celle allouée au Yacht Club de Monaco est minorée de - 240 K€ compte tenu de l'annulation de nombreuses compétitions.

S'agissant des Subventions Diverses, celles-ci diminuent de - 60 K€ compte tenu de la restitution d'une partie des crédits alloués, d'une part, au Comité d'Organisation du Challenge Rainier III en raison principalement du report de la Coupe Prince Albert II en 2022, et, d'autre part, à Spécial Olympics Monaco en raison de la crise sanitaire.

## 2.5 – Domaine économique

Au Budget Rectificatif, ce domaine connaît une forte majoration de ses inscriptions de + 26,7 M€ (soit + 73,4 %) portant le montant total inscrit à 63,1 M€ contre 36,4 M€ au Budget Primitif 2021.

Au niveau des subventions du Domaine économique, plusieurs évolutions des crédits inscrits sont opérées, se traduisant par une hausse de + 83,4 %, soit + 23,2 M€.

Ainsi, une inscription de + 25 M€ est réalisée au titre des « mesures Covid », pour permettre la poursuite des mesures sanitaires et sociales d'accompagnement.

Les crédits dédiés aux « Etudes économiques » augmentent, quant à eux, de + 679 K€ compte tenu principalement d'honoraires de mission d'assistance pour les études relatives aux opérations de promotion immobilière.

Par ailleurs, les dépenses relatives à la « Participation Gare » sont en hausse de + 186 K€ compte tenu des opérations de maintenance des réseaux ferroviaires.

La subvention allouée à Monaco Boost connaît également une hausse de + 150 K€ compte tenu du contexte sanitaire ne permettant pas de mettre à disposition des occupants 100 % des postes en espace de travail partagé et donc d'engranger les revenus initialement prévus.

Parallèlement, l'inscription relative à la coordination des transports en commun est en diminution de - 2,7 M€ en raison de l'ajustement des dépenses liées à l'accroissement de l'offre TER (- 2,7 M€) compte tenu du décalage des négociations avec la Région et de la signature de la convention avec la S.N.C.F. pour la mise aux normes ERTMS des rames TER pour l'amélioration du cadencement des trains.

On note, également, la diminution de - 140 K€ des crédits dédiés à la communication compte tenu d'un ajustement des crédits dédiés à la communication numérique.

S'agissant des manifestations à caractère économique, on relève la hausse de + 3,6 M€ de la subvention d'Exploitation du Grimaldi Forum compte tenu des pertes de recettes induites par la crise sanitaire avec l'annulation de congrès sur le premier semestre 2021.

## **2.6 – Domaine développement durable**

Le domaine Développement durable connaît une légère minoration de - 253 K€ (soit - 0,9 %) portant les crédits inscrits à 27,8 M€.

## **B - Dépenses d'équipement, d'investissements et d'acquisitions**

Le Budget Rectificatif 2021 d'équipement et d'investissements qui s'élève à 702 M€ présente une augmentation de + 12,3 %, soit + 76,7 M€ par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2021-196 du 12 mars 2021 s'élèvent à 38,3 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2021 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 740,4 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 115 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (625,4 M€), ceci étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 30,8 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : + 5 M€, soit + 14,3 % par rapport au Budget Primitif 2021. Les reports de crédits s'élèvent à 139 K€.
- Travaux d'équipement : + 67,9 M€, soit + 12,8 % par rapport au Budget Primitif 2021. Les reports de crédits s'élèvent à 30,80 M€
- Matériel d'équipement : + 3,8 M€, soit + 6,5 % par rapport au Budget Primitif 2021. Les reports de crédits s'élèvent à 7,39 M€.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

### **1 – Acquisitions d'immeubles**

Une majoration des crédits de + 5 M€ est inscrite au regard des préemptions déjà réalisées depuis le début de l'année 2021.

### **2 – Travaux d'équipement**

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 67,9 M€, soit + 12,8 %.

Avec un montant de reports de crédits de 30,8 M€ sur l'exercice 2021, les crédits de paiement s'élèvent à 630,9 M€ à comparer aux 532,2 M€ du Budget Primitif. Il est à noter l'ajustement à la hausse de plusieurs opérations :

- Les travaux d'« aménagement du Larvotto » nécessitent une majoration de + 12,2 M€ des crédits qui s'explique par l'accélération globale des travaux afin d'ouvrir à partir de l'été 2021 une partie du parvis plus importante qu'il n'était initialement prévu ;
- La réalisation du programme de construction d'équipements publics sur l'îlot Pasteur requiert des crédits supplémentaires sur l'exercice 2021 de + 12 M€ afin d'ajuster, d'une part, les prévisions de facturation sur certains macro-lots et, d'autre part, les avances forfaitaires des corps d'états techniques et secondaires ;
- Les crédits inscrits pour les « Opérations Testimonio II et II bis » sont également en hausse de + 10,6 M€ pour la prise en charge de travaux supplémentaires ;
- Une inscription rectificative de + 10 M€ pour la « Réhabilitation/Reconstruction du Cap Fleuri » est nécessaire pour régler l'ensemble des travaux du CAP 2 dont la livraison en 2021 est maintenue ;
- Un abondement à hauteur de 10 M€ du compte de dépôt dédié aux travaux de construction du nouvel hôpital est prévu au Budget Rectificatif 2021 (+ 10 M€) ;
- L'avancement des travaux de l'opération « entrée de ville - Jardin Exotique » s'accompagnant d'une modification de l'échéancier de règlement du contrat entraîne une inscription supplémentaire d'un montant de + 5,5 M€ ;
- Les crédits dédiés aux « Gros travaux Stade Louis II » se trouvent majorés de + 5 M€ en raison de la prise en compte de travaux d'aménagement de la salle Gaston Médecin en vue de la prochaine saison de basket et aux exigences de l'Euroligue, compétition pour laquelle le club de la Principauté s'est qualifié ;
- S'agissant de la rénovation du « Centre Commercial de Fontvieille » pour lequel un programme de rénovation est à présent défini, les crédits se trouvent majorés de + 4,6 M€ afin de démarrer la phase des études préliminaires nécessaires à la juste définition de la ou des solutions répondant à ce programme, l'objectif étant de procéder au dépôt du permis de construire du parking du Centre Commercial sous l'avenue Albert II avant la fin de l'année 2021 ;
- Des opérations de confortement d'ouvrages au niveau des falaises et des faux rochers du Jardin Exotique modifient les inscriptions primitives de + 3,6 M€ pour la « Remise en état et entretien des ouvrages d'art » ;
- Une inscription rectificative de + 2,1 M€ pour l'extension du Grimaldi Forum est nécessaire en raison de la décision d'engager les reprises d'études et les travaux de démolition/terrassement dès 2021 ;
- Le maintien à niveau de l'actuel C.H.P.G. est majoré de + 2,1 M€ afin de prendre en compte des dépenses de travaux décalés sur 2021 avec la crise sanitaire ainsi que des adaptations de chantier induites par celle-ci. Ces hausses ont été relativisées par les ajustements de crédits à la baisse en raison d'abandons de projet ou de révisions d'échéanciers d'études et de travaux ;
- Une inscription rectificative de - 5,4 M€ est réalisée pour les opérations domaniales intermédiaires, ajustant l'inscription aux crédits nécessaires à la seule opération « Picapeira » ;
- Suite à une révision de l'échéancier des travaux de diverses opérations de rénovation, de remise aux normes sécuritaires ou de création de structure, les crédits alloués aux « Travaux SMBP - Bâtiments Publics » sont minorés de - 536 K€ ;
- Il en est de même pour les nouvelles opérations d'entretien et d'amélioration de bâtiments conduites par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. En effet, leurs crédits sont revus à la baisse de - 1,7 M€ avec pour principales évolutions, les révisions d'échéanciers de dépenses d'études et de travaux relatifs à la surélévation de la caserne des pompiers de la Condamine et l'aménagement des nouveaux locaux de la Direction de l'Environnement, les autres évolutions concernant de légers ajustements ;
- Un ajustement des crédits inscrits à hauteur de - 1 M€ est également opéré pour la réparation des ouvrages maritimes et portuaires compte tenu de la nouvelle planification du phasage des travaux de réparation des piles des Spélugues.

### 3 – Matériel d'équipement

Une augmentation de + 3,8 M€ (soit + 6,5 %) porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 61,9 M€, auxquels s'ajoutent 7,39 M€ de report de crédits.

- La principale inscription concerne la transition numérique pour laquelle un montant complémentaire de + 3 M€ est demandé au Budget Rectificatif 2021. Ainsi, l'inscription primitive est revue à la hausse en raison de dépenses supplémentaires, d'une part, pour le projet de refonte du Système d'Information Budgétaro-Comptable (SIBC) et pour divers projets mis en oeuvre pour gérer la crise sanitaire et, d'autre part, pour le renfort des équipes de la Division Maintenance Applicative et du Centre de service ;
- Comme chaque année, une écriture rectificative est réalisée pour les « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du financement des investissements relatifs au Grand Prix 2020 réalisés par l'A.C.M. (521 K€), une somme équivalente étant inscrite également en recettes.

### III - Comptes spéciaux du Trésor

Des inscriptions modificatives affectent douze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 184.521.500 € au Budget Primitif à un solde débiteur de 184.249.500 € au Budget Rectificatif.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

#### Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de + 467 K€ en dépenses est réalisée sur le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau », tenant compte de l'ajustement du montant reversé par l'Etat en recettes ainsi que des dépenses supplémentaires nécessaires sur les réseaux d'adduction d'eau induites par la tempête Alex. Une inscription rectificative en recettes de + 150 K€ est également réalisée afin de revoir les hypothèses prudentes de consommations d'eau du Budget Primitif, notamment pour prendre en compte l'organisation des trois Grands Prix 2021 et les niveaux de consommations constatés en début d'exercice.

#### Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 9,2 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2021.

Le C.S.T. « Fonds vert national » est majoré en recettes de + 5,7 M€ correspondant, d'une part, au reversement, sur ce C.S.T., du solde de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E) aux fins de remboursement à la S.M.E.G. du fait de la diminution du coût de la parité tarifaire (baisse du coût d'achat de l'électricité en 2020 suite à la pandémie) et, d'autre part, de la contribution liée à la convention S.M.E.G./Etat assise sur l'ancienne C.S.P.E. du fait des économies réalisées par la S.M.E.G. sur la fourniture d'électricité compte tenu de la forte baisse des tarifs de gros pendant la pandémie.

Il est à noter, en dépenses du C.S.T. n° 82.30 « Fonds vert national », une inscription rectificative de + 12 M€, réalisée afin de permettre la reconstitution d'un virement de crédits de 12 M€ réalisé, en avril 2021, en faveur du C.S.T. « Plan relance Covid ».

Le C.S.T. « Fonds dépendance » fait l'objet d'une inscription de - 1 M€ en recettes, compte tenu de la décision de réduire l'abondement de ce compte au regard des sommes déjà disponibles.

Le C.S.T. « Plan relance Covid » est majoré de + 38,5 M€ en dépenses afin de permettre :

- La prise en charge de la poursuite des mesures de soutien dans le cadre de la crise sanitaire (C.T.T.R., C.A.R.E, E.P. C.P., Centre Covid,...) ;
- Par ailleurs, le montant du plan de relance au titre du Fonds Blanc permettant de soutenir l'activité du bâtiment et de la construction en Principauté, est également porté de 20 M€ à 24,5 M€ nécessitant l'inscription de + 4,5 M€ supplémentaires en dépenses ;
- Enfin, le Fonds Rouge et Blanc, permettant de soutenir le commerce local et la consommation en Principauté est porté de 10 M€ à 16,5 M€.

Les recettes du C.S.T. « Plan relance Covid » sont, quant à elles, en hausse de + 25 M€, compte tenu de l'abondement réalisé à partir de l'article « Mesures Covid ».

#### Comptes d'avances :

Les dépenses du C.S.T. « Avances COVID » sont majorées de + 4 M€ portant le budget à 14 M€ afin de permettre la poursuite des avances faites aux sociétés non cotisantes au titre du C.T.T.R.. Les recettes de ce même C.S.T. « Avances COVID » sont, quant à elles, majorées de + 16 M€.

#### Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. « Avances dommages » présente une inscription rectificative de -333 K€ en dépenses concernant les sinistres des Jardins d'Apolline et de l'Hélios, la baisse significative des dépenses de relogement étant partiellement compensée par les autres surcoûts attendus sur cette opération.

#### Comptes de prêt :

Le C.S.T. « Aide Nationale au Logement », qui retrace l'avance des frais d'entrée dans les lieux (caution, frais d'agence) des nouvelles locations, présente une inscription rectificative de + 1,6 M€ en dépenses au regard des dépenses constatées en début d'exercice 2021.

## **Dispositif**

ALBERT II

Par la Grâce de Dieu

Prince Souverain de Monaco

AVONS SANCTIONNÉ ET SANCTIONNONS la loi dont la teneur suit que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 2021.

### **Article 1er**

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2021 par la Loi n° 1.504 du 23 décembre 2020 sont réévaluées à la somme globale de 1.665.076.600 € (Etat « A »).

### **Article 2**

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2021 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 1.736.537.100 €, se répartissant en 1.034.501.200 € pour les dépenses ordinaires (Etat «B») et 702.035.900 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat « C »).

### **Article 3**

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 124.008.600 € (Etat « D »).

### **Article 4**

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2021 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 308.258.100 € (Etat « D »).